

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 44 (1982)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** La première centrale électrique Suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

accordés entre eux pour prendre la décision vraiment contraire au droit de cartel, mais néanmoins préconisée par les pays produisant de l'acier, de financer aux dépens de l'industrie de transformation et des consommateurs les postes de travail soidisant en péril dans l'industrie de l'acier. Cette décision soudaine est suspecte de partialité et représente un exemple type de la politique des prix agraires. La fatalité veut que les augmentations du prix de l'acier frappent l'agriculture au moment où une majoration de ses propres prix s'avère particulièrement difficile. Pendant ces dernières semaines, le rapporteur s'est efforcé de profiter de toutes les occasions qui se présentaient pour expliquer publiquement aux agriculteurs et aux commerçants la cause et les conséquences de cette augmentation du prix de l'acier qui entraînera inmanquablement des augmentations extraordinaires des prix de machines et de tracteurs

agricoles. Toute économie politique a besoin d'une agriculture saine, mais de nos jours, notre agriculture ne serait pas concevable et viable sans l'appui de la technique agricole.

On présume que la mécanisation de l'agriculture européenne maintiendra son niveau actuel, mais qu'elle continuera à évoluer. Pour cela, notre agriculture dépend de l'assistance sérieuse assurée par le commerce et l'industrie des machines agricoles. La machine agricole joue un rôle bien défini dans l'économie des pays tant agraires qu'industriels. La lutte pour l'existence de chaque agriculteur et de ses partenaires industriels continuera cependant dans l'intérêt de notre liberté.

Trad. H.O.

*Remarque de la rédaction:* Nous nous excusons de la publication retardée de ce rapport due à un manque d'espace dans les périodiques précédents.

A Lausanne il y a maintenant un siècle:

## La première centrale électrique de Suisse

(UCS) La première centrale électrique de Suisse prévue pour alimenter la population en courant a été mise en service il y a cent ans à Lausanne, soit le 22 avril 1882. Selon une notice parue dans la presse locale, c'est à cette date que 20 lampes à incandescence système «Swan» s'illuminèrent pour la première fois dans un restaurant situé à côté de l'usine génératrice. Déjà quelques années auparavant, soit en 1878, Monsieur Johannes Badrutt avait installé une petite dynamo à St. Moritz en vue d'éclairer la salle à manger de l'hôtel Kulm au moyen de bougies électriques Jabloch-koff.

Le promoteur de la première centrale électrique proprement dite établie en Suisse était l'ingénieur lausannois Léon Raoux. Il fonda la «Société Vaudoise d'Electricité»,

demanda aux autorités municipales de lui accorder une autorisation de bâtir une usine génératrice et mit ses plans hardiment en exécution sans même attendre l'arrivée du permis officiel. L'usine était située à la Rue Centrale et utilisait l'eau du lac de Bret qui servait déjà à actionner le funiculaire Lausanne-Ouchy construit en 1877. Malheureusement, aucun des appareils et dispositifs utilisés alors pour produire le courant électrique n'a été conservé, mais on sait toutefois que la centrale en question avait une puissance de 20 ch. Cela correspond à 15 kilowatt (kW), soit à une charge de connection de 150 ampoules de 100 watt telles que celles en usage aujourd'hui. A cette époque, on se servait cependant encore de la «bougie» comme unité de puissance.

Trad. H.O.